



## REFORME INTERCLUBS REGIONAUX

### LIGUE AURA – 2022/2023

En octobre 2021, sous l'impulsion de membres de la commission régionale interclubs, la présidente de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Laure GRANGEON, a décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à l'évolution des interclubs dans le futur.

Ce groupe de travail a été constitué sur la base d'un appel à candidature. L'objectif était de regrouper des acteurs de tous les territoires avec des fonctions différentes en lien avec l'ICR (joueurs, capitaines, JA, présidents de clubs, de comités...)

Un groupe de 12 personnes s'est constitué :

NOM	ROLE	COMITE	NOM	ROLE	COMITE
BUFFIN JF.	Joueur, capitaine, JA	42	FORESTIER K.	Commission régionale ICR	AURA
BLUY S.	Salariée ligue	AURA	HERTZOG R.	Commission régionale ICR	AURA
CHAGOT A.	Joueur, président de club	74	JACQUET JP.	Président comité 63	63
CHAMPION T.	Salarié ligue	AURA	LAMERCERIE J.	Salarié BACLY, JA	69
DUVERGER F.	Joueur, capitaine	69	RABOUTOT V.	Président, joueur, JA, resp.ICD	03
VIDAL M.	JA	69	THERON M.	Joueur	69

### OBJECTIFS DE LA REFORME

 **AUGMENTER LA VISIBILITE DES INTERCLUBS ET LA PRESENCE DU BADMINTON DANS LES GYMNASES**

 **AUGMENTER LA PART DES COMPETITIONS PAR EQUIPE DANS L'OFFRE GLOBALE**

 **PERMETTRE A PLUS D'EQUIPES D'ACCEDER AU NIVEAU REGIONAL POUR MIEUX COMMUNIQUER EN LOCAL AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES**

 **AUGMENTER LA VARIETE D' OPPOSITION DANS LES POULES (plus de matches, plus de brassage)**

 **AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES A ENJEUX DANS CHAQUE POULE AFIN DE MAINTENIR UN INTERET SPORTIF TOUT AU LONG DE LA SAISON**

**2 POULES DE  
8 en PN en  
2024-2025**

**Barrages**

Vainqueur de  
2<sup>e</sup>R1A vs 3<sup>e</sup>R1B  
Affronte 5<sup>e</sup>PNB

Vainqueur de  
2<sup>e</sup>R1B vs 3<sup>e</sup>R1A  
Affronte 5<sup>e</sup>PNA

**Barrages**

Perdants de  
6<sup>e</sup>R1A vs 7<sup>e</sup>R1B et  
de 7<sup>e</sup>R1A vs 6<sup>e</sup>R1B

Affrontent les

Vainqueurs de  
2<sup>e</sup>R2A vs 3<sup>e</sup>R2B et  
3<sup>e</sup>R2A vs 2<sup>e</sup>R2B

Montée directe  
Barrages  
Descente directe

Pré-Nationale A (PNA)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Pré-Nationale B (PNB)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R1 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

R1 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

R2 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

R2 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	

**BARRAGES 6<sup>e</sup>mes R2 et 2<sup>e</sup>mes R3**

Vainqueur de 2<sup>e</sup>R3A vs 2<sup>e</sup>R3C affronte 6<sup>e</sup>R2A  
Vainqueur de 2<sup>e</sup>R3B vs 2<sup>e</sup>R3D affronte 6<sup>e</sup>R2B

R3 A	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 B	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 C	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

R3 D	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

**REPARTITION DES DEPARTEMENTS**  
03 15 42 43 63 69

**REPARTITION DES DEPARTEMENTS**  
01 26/07 38 73 74

**Processus pour intégrer 24 nouvelles équipes en régionale en 2022-2023**

Le choix sur le processus d'intégration est fait sur une volonté de développement et non sur des aspects uniquement sportifs.

<b>SOLUTION 1: POLITIQUE</b>				<b>CLUBS SÉLECTIONNÉS</b>			
<b>COMITÉ</b>	<b>NB D'ADHÉRENTS</b>	<b>% D'ADHÉRENTS/CODEP</b>		<b>PLACES CRÉÉES (R3) -Nb N</b>			
38	5190	> 3000 licenciés	= 4 places	4			
69	5030			4			
63	2552	> 2000 licenciés	= 3 places	3			
74	2391			3			
42	1955	> 1500 licenciés	= 2 places	2			
01	1895			2			
26/07	1750			2			
73	1399	> 200 licenciés	= 1 place	1			
03	893			1			
43	454			1			
15	275			1			
<b>TOTAL</b>	<b>23784</b>			<b>24</b>			

## POINTS COMPLEMENTAIRES A INTEGRER POUR LES COMITES

**1) Pour compléter la nouvelle division R3 la saison de mise en route en septembre 2022, chaque comité a un nombre de places déterminé selon le tableau présenté ci-dessus. Appelons ce nombre N.**

Ces places sont attribuées dans cet ordre:

- a) Aux équipes classées 6èmes des poules de R2 2021/2022 qui seraient normalement reléguées en championnat départemental.  
Cela concerne BACLY4 (comité 69) ; Beaumont 2 (comité 63) ; Châteauneuf/Isère (comité 26/07) et Montmélian (comité 73)
- b) Aux meilleures équipes du championnat départemental, dans leur ordre de classement de fin de saison, dans la limite des N+1 meilleures équipes pour le 38/63/69/74 et des N+2 meilleures équipes pour les autres comités. Autrement dit, en cas de refus de certaines équipes de monter en régionale 3, la ligue autorise le repêchage d'une ou deux équipes parmi les deux équipes suivantes du classement qui n'auraient pas dû être concernées par cette promotion.

**2) Cela signifie qu'il n'y aura pas de barrage d'accession D1/R3 cette saison** compte tenu de mécanisme expliqué ci-dessus.

**3) Si, après ce processus, la totalité des 24 nouvelles places n'est pas pourvue, alors la ligue demandera à tous les comités de proposer des équipes supplémentaires prêtes à jouer en R3** et qui seront alors retenues au poids des équipes (Cf. article 5 du règlement ICR) à la date des barrages (classement du jeudi 5 mai 2022).

**4) Comme toutes les équipes évoluant dans le championnat régional, les équipes qui accepteront cette promotion et prendront part à cette division R3, devront fournir un juge-arbitre** (qui n'est pas forcément du club) s'engageant à officier sur 2 dates dans la saison. Compte tenu de cet élargissement du championnat et de l'impossibilité pour les clubs d'anticiper ce changement, il est autorisé de donner le nom d'une personne qui n'est pas encore juge arbitre mais qui s'engage à suivre une formation GEO en septembre et JA en octobre 2022. La ligue organisera spécifiquement ces formations et les dates vous seront communiquées très rapidement.

Par contre ces personnes auront la saison 2022/2023 pour valider leur statut de JA. Au-delà de cette saison de transition, toute équipe inscrite en ICR devra présenter un juge-arbitre accrédité.

Si la ou les personnes désignées par le club au moment de l'inscription de l'équipe en ICR en juin pour suivre la formation GEO et/ou JA (pour ceux déjà GEO) ne se présentent pas à la dite formation, le club sera désinscrit du championnat sauf s'il propose un JA validé.

- 5) La ligue autorise le **regroupement de clubs d'un même comité** pour aligner une équipe en régionale. Cette dérogation serait valable uniquement dans les comités à moins de 500 licenciés.

Compte-tenu de tous ces éléments, nous vous invitons à contacter directement l'ensemble des équipes inscrites dans votre division "Départementale 1" (ou "pré-régionale") pour leur demander si elles sont disposées à être promues en régionale 3 et pour leur demander leur composition d'équipe si telle était le cas.